

52. Monsieur de Villiers Jay bien par un luy du xxij du mois
passé ne que vous avez ayimé par de la sur les impayés
des navires de guerre que nos Amiraux y ont voulu d'illiq
fel est de vous s'ay by que et manz fait plaisir de
muy donner se bonne part de vous et d'indisic et de
d'indisic que me faites sur la comoratio du Conseil
qual Leguel Jay de mesme bonne by et vous prie
de continuer a me fel entendre le plus souvent que
pouray des nouvelles de par de la Ce que de vobz paray
voluntés et vobz redroit de nos affaires by d'indisic
de l'estat du pour par de la par vous entendez
amplement de moy apert Calant auquel de vobz
presentement En fera que de me mesendray
da d'indisic par resp. Si ne n'est pour que d'indisic
vous ait

Monsieur de Villiers et sa femme garde et grolle by
Estant a grolle de luy ne vobz de mois 1878